



Energy, Mines and Resources
Énergie, Mines et Ressources
Lands Branch
Aménagement des terres

YUKON QUARRY REGULATIONS
QUARRY PERMIT FOR DESIGNATED PUBLIC PIT
RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES DU YUKON
PERMIS DE CARRIÈRE POUR LES CARRIÈRES PUBLIQUES DÉSIGNÉES

Please print clearly • Écrire en lettres détachées

Name • Nom

Address • Adresse

Postal Code • Code postal

Contractor Name • Nom de l'entrepreneur

Company Name • Nom de l'entreprise

Company Address (if different from above) • Adresse de l'entreprise (si non la même que ci-dessus)

Telephone number - Business • Téléphone - Bureau

Residential • Domicile

is hereby authorized to extract cubic metres (m^3) of the following type(s) of materials

est par les présentes autorisé à extraire _____ mètres cubes (m^3) de matériaux de type(s) suivant(s) :

from the quarry area described and located at • de la carrière décrite et située à :

Quarry Name • Nom de la carrière

Quad/Group • Quadrilatère/groupe

Name of Highway • Nom de la route

Kilometre/Milepost • Borne kilométrique/milliaire

Subject to the following terms and Conditions:

1. This permit is valid from _____ day of _____ 20 _____.
to _____ day of _____ 20 _____. or until the amount of material has been removed, whichever occurs first.
2. This permit shall not be assigned or amended.
3. Royalties must be paid in advance at the time the permit is issued at the following rates:
 - a) permit to remove annually up to 35 cubic metres of granular material for the permittee's personal use. No charge.
 - b) permit to remove additional volume of granular materials, except topsoil, at the rate of twenty five cents per cubic metre. (\$.25/ m^3)
 - c) permit to remove 10 cubic metres or more of topsoil at the rate of one dollar per cubic metre. (\$1.00/ m^3)
4. This permit is subject to the "Regulations Governing the Management and Operation of Quarries on Yukon Lands".
5. Where the permittee has not upheld the terms and conditions specified on this permit, the permit may be revoked immediately.
6. Compliance with the Quarry Regulations and conditions of this permit does not relieve the permittee from compliance with the requirements of any other legislation or authority having jurisdiction.
7. Special conditions:

Sous réserve des conditions suivantes :

1. Le présent permis est valide du _____ jour de _____ 20 _____.
au _____ jour de _____ 20 _____ ou jusqu'à ce que la quantité de matériaux précisée ci-dessus ait été extraite, selon la première éventualité.
2. Le présent permis ne peut être cédé à une tierce partie.
3. Les redevances sont payables à l'avance, à la délivrance du permis, selon les taux suivants :
 - a) Enlèvement d'un maximum de 35 mètres cubes de granulats par année pour l'usage personnel du titulaire de permis. Aucun frais.
 - b) Enlèvement d'un volume supplémentaire de granulats, sauf le sol de surface, au taux de vingt-cinq cents par mètre cube (25 c/m³).
 - c) Enlèvement de 10 mètres cubes ou plus de sol de surface, au taux de un dollar par mètre cube (1 \$/m³).
4. Le présent permis est régi par le Règlement concernant la gestion et l'exploitation des carrières et arénières au Yukon.
5. Le présent permis peut être annulé sur-le-champ si le titulaire de permis n'en respecte pas les conditions.
6. Le fait de se conformer au présent règlement et aux conditions du permis ne dégage pas le titulaire de permis de la responsabilité de se conformer aux exigences des autres lois et règlements ou des autorités compétentes.
7. Conditions particulières :

I hereby acknowledge and agree to the terms and conditions of this quarry permit
Par les présentes, je reconnaiss et j'accepte les conditions du présent permis de carrière.

Signature of Permittee • Signature du titulaire de permis

Date • Date

Issuing Agent Signature • Signature de l'agent délivreur

Date • Date

Payment: Receipt no. • Paiement : Reçu n° :

Amount paid • Montant payé :

Method of Payment • Mode de paiement